

Étaient présents : DONADIEU Richard, MARTIN Anne-Marie, DAIRE Christine, LAFOND Jean-Jacques, MACARIO Jacques, HOT-SANDRAL Éliane, MESLIER Gilles, LAPORTE-GATTI Véronique, GABARROT Éric, PEREZ Jean, BOUTEILLE Franck, HUERTA Christian, GHIRARDO Jean-Paul, MIGUEL Henri.

Étaient excusés : PERNES Michel, COURTIOL Pascal, AVELLANA Michel, ROS Geneviève,

Étaient absents : GARCIA Hakima, FABRE Marie-Hélène, GALINDO-IDRAC Régine, SOUMEILLAN Jean, CAPDEVILLE Bernadette, MOLINA Jean-Louis, BUSCATO Marjorie, FOURCASSIER Thierry, MENENDEZ Isabelle.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h40.

Ont donné pouvoir : PERNES Michel avait donné pouvoir à DONADIEU Richard, AVELLANA Michel avait donné pouvoir à LAFOND Jean-Jacques, COURTIOL Pascal avait donné pouvoir à MIGUEL Henri, ROS Geneviève avait donné pouvoir à HUERTA Christian.

MARTIN Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Le Maire précise qu'un seul point est à l'ordre du jour.

Les élus de la Liste « Unis pour Agir » se retirent, pensant que par leur absence, le quorum n'est plus atteint. Plusieurs élus demandent une interruption de séance. M. Ghirardo arrive à 20h45, la séance du conseil municipal reprend.

1) Grands Projets du Sud-Ouest : Raccordement ligne LGV à la mise à 4 voies Saint-Jory – Matabiau

Monsieur le Maire présente les dernières évolutions sur les tracés LGV. Trois tracés, dans le fuseau alternatif demandé par USV, ont été dessinés le long de l'A62. Selon ces hypothèses, 18 entreprises sont impactées (450 emplois). Ces tracés potentiels ont été présentés lors d'une réunion à la Préfecture le 21 avril 2011. Monsieur le Maire pense qu'il est important que le Conseil Municipal prenne ses responsabilités, ainsi que l'a demandé l'association USV, et propose donc la délibération suivante.

Considérant que :

L'inscription dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique composé du tronçon central Tours – Bordeaux et des branches Bordeaux – Toulouse, Bordeaux – Hendaye et Poitiers – Limoges. Les deux branches à la sortie sud de Bordeaux ont été regroupées sous l'appellation Grands Projets du Sud Ouest (GPSO) ;

Les premières propositions de Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage des études, ont été présentées aux Comités de Pilotage des 11 janvier et 31 mai 2010 ;

Le Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en charge a validé le choix du fuseau de passage des nouvelles infrastructures.

« Le secteur situé entre la traversée de la Garonne au sud de Castelsarrasin et la traversée de l'Hers à l'ouest de Castelnaud d'Estrêtéfonds :

quatre fuseaux complémentaires ont été étudiés par RFF pour tenir compte des propositions alternatives formulées par les collectivités territoriales. De plus, RFF a analysé une proposition alternative privilégiant un tracé plus à l'est. L'analyse multicritères comparative a permis de montrer que la variante D représentait le meilleur compromis au regard des enjeux physiques, humains, patrimoniaux et paysagers. Il s'agit également de la variante la plus favorable au niveau des enjeux naturels et biologiques. Elle nécessitera la réalisation d'un tunnel et d'un viaduc afin de pouvoir franchir le coteau présent au niveau de Pompignan, ce qui devrait

permettre de diminuer les différents impacts dans les secteurs de Pompignan et Saint-Rustice. Cette solution sera prise en compte la poursuite des études, une attention particulière étant nécessaire pour le passage au droit du hameau de Benis. Toutefois, RFF examinera également, dans le cadre de la nouvelle phase d'études qui va s'engager, la faisabilité d'une variante de tracé reposant sur un jumelage plus étroit avec l'A62 dans le secteur allant du sud de Campsas jusqu'à un raccordement à la ligne existante plus au sud vers Toulouse, afin de chercher à diminuer encore l'impact de la ligne nouvelle sur l'environnement et notamment sur le milieu humain. Vous nous adresserez les résultats de ces études complémentaires d'ici le début de l'année 2011. Sur cette base, nous examinerons alors s'il y a lieu de faire évoluer le choix de la variante D. En tout état de cause, dans la suite des études, une insertion exemplaire des tracés dans les territoires traversés sera recherchée, en particulier dans les secteurs d'Auvillar, de Montbeton – Lacourt-Saint-Pierre (où une tranchée couverte pourrait être étudiée si le profil en long le permettait), de Bressols et de Pompignan – Saint-Rustice. Dans ce cadre, le rapprochement avec l'autoroute A62 et la limitation de l'impact visuel et sonore de la sortie sud du tunnel de Pompignan ainsi que la limitation de l'impact sur le vignoble feront l'objet d'une attention particulière. L'ensemble des solutions de tracé étudiées fera l'objet d'une analyse multicritères complète portant notamment sur l'impact sur les milieux humains et naturels, sur le respect des fonctionnalités, ainsi que sur le coût du projet, afin d'éclairer pleinement les décisions.

La réunion RFF du 20 avril 2011 concernant l'avancée des études sur les aménagements de la ligne Saint-Jory – Matabiau (mise à 4 voies) a apporté les précisions suivantes :

- Du Carrefour Market au dépôt de carburant Total, la voie la plus à l'est ainsi que la limite de propriété de RFF ne sont pas impactées et restent en l'état actuel.
- Aucune maison n'est impactée ni détruite rue de Bagnols.
- L'ancienne maison du garde barrière est impactée.

Lors de la réunion organisée par le Préfet le 21 avril 2011, RFF a présenté le résultat des études réalisées sur le fuseau alternatif et le tracé retenu pour proposition au Ministre comme alternative au tracé D validé le 27 septembre 2010 ;

L'association Bien Vivre à Saint-Jory a :

- par mail du 19 mars 2010 :

« demandé au Conseil Municipal de faire preuve de démocratie et de prendre ses responsabilités »

- par tract distribué lors du conseil municipal du 18 octobre 2010 demande au Conseil Municipal :

« de prendre une délibération afin d'appuyer auprès du Ministre, du Préfet, du coordonnateur et de RFF notre demande de tracé USV qui impacte moins notre commune (aucune maison détruite, aucune entreprise touchée) que ne le fait le tracé D ».

Nous demandons à Monsieur le Ministre :

- que le tracé D soit définitivement retenu
- que la faisabilité d'une variante de tracé, dans le fuseau alternatif, reposant sur un jumelage plus étroit avec l'A62 soit définitivement abandonnée.

Monsieur Donadiou propose que l'on écrive à M. Fourcassier pour lui demander de retirer sa demande d'étude d'un tracé alternatif le long de l'A62. Monsieur Donadiou souhaite que soit souligné au compte-rendu le départ des candidats de la liste « Unis pour agir » afin d'empêcher le vote de la délibération.

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention (M. Avellana, ne connaissant pas les tracés), demande que le tracé D soit définitivement retenu et que la faisabilité d'une variante de tracé, dans le fuseau alternatif, reposant sur un jumelage plus étroit avec l'A62 soit définitivement abandonnée.

La séance est levée à 21h30.

**Le Maire,
Henri MIGUEL.**